



Assemblée générale

Soixante-troisième session

32^e séance plénière

Lundi 27 octobre 2008, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

En l'absence du Président, M. Nsengimana (Rwanda), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 80 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/63/276)

Projet de résolution (A/63/L.6)

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour remercier M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa présentation à l'Assemblée générale du rapport annuel de l'Agence pour 2007. Cette année, l'Agence a enregistré des succès notables dans ses efforts pour faire en sorte que les bienfaits de la technologie nucléaire soient partagés mondialement aux fins du développement économique et social.

Ma délégation s'inquiète, comme l'AIEA, de ce que le Fonds de coopération technique de l'Agence ne soit toujours pas à la hauteur des besoins urgents des pays en développement. À cet égard, ma délégation réaffirme la nécessité que l'AIEA assure un juste équilibre entre les trois piliers de son mandat : les applications nucléaires, en particulier à travers la coopération technique, la sûreté et la sécurité nucléaires, et la vérification nucléaire. Cela revêt une

importance particulière alors que se dessine une convergence vers une renaissance mondiale de l'énergie nucléaire et qu'il faut assurer un usage efficace de l'énergie nucléaire sans négliger la sûreté et la sécurité nucléaires, et la vérification par l'AIEA des garanties de non-prolifération des armes nucléaires.

La crise alimentaire mondiale qui est en train d'apparaître requiert l'attention de l'AIEA, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Au vu des bienfaits démontrés des applications de la technologie nucléaire dans la production alimentaire et l'agriculture, ma délégation appuie le maintien de la Division mixte FAO/AIEA et compte sur l'aide de ces importantes organisations internationales pour progresser dans la recherche de solutions à cette crise.

Dans cet esprit, ma délégation attend beaucoup du nouveau cycle de trois ans du Programme de coopération technique de l'AIEA, qui met l'accent sur l'alimentation et l'agriculture, la santé humaine, les ressources naturelles et l'énergie nucléaire, épousant la demande croissante de coopération technique émanant d'États membres en développement qui souhaitent accéder aux applications, à la fois énergétiques et non énergétiques, de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Les ressources affectées à la gestion de la coopération technique pour le développement, dans le cadre du Grand programme VI de l'AIEA, doivent donc être augmentées.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



S'agissant de l'appel à l'établissement de mécanismes appropriés pour veiller à ce que les ressources du Fonds soient suffisantes, assurées et prévisibles, la Malaisie soutient l'idée de donner aux contributions au Fonds, jusqu'ici volontaires, un caractère plus contraignant pour tous les États membres de l'AIEA. Parallèlement, la Malaisie soutient pleinement l'appel au recours à des mécanismes de protection contre l'érosion de la valeur du Fonds en raison des fluctuations actuelles. Nous sommes également favorables à l'instauration de critères appropriés de définition des objectifs du Fonds, afin d'éviter les expériences négatives que les États membres bénéficiaires doivent actuellement traverser dans la négociation de ces objectifs. Afin d'inciter davantage d'États bénéficiaires à fournir, conformément au concept de responsabilité partagée, des contributions extrabudgétaires à l'AIEA – telles que celles versées pour des projets dans le cadre de l'Accord de coopération régionale pour la recherche, le développement et la formation liée aux sciences et aux techniques nucléaires en Asie et dans le Pacifique –, la Malaisie appelle l'AIEA à soustraire ces contributions des frais d'appui au programme.

La Malaisie, pour sa part, a toujours honoré pleinement et sans retard ses obligations de contribution au budget ordinaire et au Fonds de l'Agence, tout en versant également des contributions extrabudgétaires au titre de l'Accord de coopération régionale. En tant qu'État membre ayant bénéficié du Programme de coopération technique, la Malaisie a aussi, en retour, soutenu le Programme et d'autres activités de l'AIEA par des contributions en nature, la mise à disposition d'experts et l'offre de bourses de formation à d'autres États membres ainsi que l'accueil de plusieurs activités de l'Agence.

À cet égard, ma délégation tient à remercier l'AIEA et à exprimer sa gratitude envers le Département de la coopération technique de l'AIEA pour son appui constant à la mise en œuvre des projets de coopération technique et d'autres activités de l'AIEA en Malaisie, et notamment pour la confiance que l'AIEA témoigne à la Malaisie en lui permettant de continuer à accueillir son cours de formation postuniversitaire sur la protection contre les rayonnements et la sûreté des sources de rayonnements. Ma délégation souhaite également adresser ses remerciements aux États membres qui se sont montrés intéressés par ce cours, qui a attiré des candidats non seulement de notre région, mais aussi de plus loin.

En ce qui concerne l'application de garanties intégrales à toutes les activités nucléaires au Moyen-Orient, la Malaisie regrette que les consultations sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région n'aient pas progressé. Sur ce point, la Malaisie tient à réaffirmer la nécessité de créer rapidement une telle zone, nécessité reconnue par les résolutions pertinentes de l'ONU. La Malaisie est sérieusement préoccupée par le fait que certaines installations et matières nucléaires au Moyen-Orient ne soient pas soumises aux garanties intégrales de l'AIEA. Ainsi, la Malaisie appelle Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à s'abstenir de toute activité nucléaire à des fins militaires et à ouvrir sans condition toutes ses installations et activités nucléaires aux inspections et aux garanties de l'AIEA en vue de clarifier l'étendue de ses activités nucléaires passées et présentes. C'est alors seulement que l'objectif d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient pourra être réalisé.

Ma délégation est fermement convaincue que l'avenir de l'AIEA devrait reposer sur le compromis fondamental qui sous-tend le TNP, et en particulier sur le droit inaliénable de tous les États parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles premier, II et III du TNP. Cette approche doit tenir compte de la nécessité de respecter le choix et la décision de chaque pays quant à la gamme des activités reposant sur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qu'il souhaite entreprendre, sans porter atteinte à ses politiques nationales, aux accords et arrangements de coopération internationale qu'il a conclus concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le cycle du combustible nucléaire.

Un autre principe fondamental est que les États Membres développés doivent promouvoir la satisfaction des besoins légitimes en énergie nucléaire des pays en développement en leur permettant de participer dans la plus large mesure possible au transfert d'équipement et de matières nucléaires et d'informations scientifiques et technologiques nucléaires à des fins pacifiques pour en tirer le maximum d'avantages, et en appliquant les aspects pertinents du développement durable à leurs activités.

Sur la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, la Malaisie est convaincue que

la meilleure manière de traiter les préoccupations que les parties concernées pourraient avoir au sujet de ces questions est de conclure des accords multilatéraux, universels, généralisés et non discriminatoires. La Malaisie croit aussi fermement qu'il faut que les arrangements relatifs au contrôle de la non-prolifération des armes nucléaires soient transparents et ouverts à la participation de tous les États, et veiller à ce que ces arrangements n'imposent pas de restriction à l'accès aux matières, à l'équipement et à la technologie utilisés à des fins pacifiques dont les pays en développement ont besoin pour assurer leur développement.

Il est également de la plus haute importance que le secrétariat de l'AIEA puisse préserver et renforcer son impartialité et son professionnalisme, en particulier dans l'exercice de ses activités de vérification des garanties. La Malaisie rejette énergiquement toute tentative, de la part de quelque partie que ce soit, de politiser le travail de l'AIEA, y compris son Programme de coopération technique, car cela équivaldrait à une violation du statut de l'AIEA.

Parallèlement, il faut également que les États dotés d'armes nucléaires et tous les États non parties au TNP manifestent une volonté politique plus forte en faveur du désarmement nucléaire général, complet et irréversible conformément aux dispositions du Traité.

Au niveau opérationnel, la Malaisie croit fermement en la nécessité pour l'AIEA de maintenir un bon équilibre entre les trois piliers de son mandat en ce qui concerne les applications pacifiques de la technologie nucléaire, y compris la coopération technique, la sûreté et la sécurité nucléaires et les garanties et la vérification en matière de non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, la Malaisie ne voit absolument pas la nécessité d'imposer des garanties nouvelles ou supplémentaires juridiquement contraignantes aux États parties au TNP à titre de condition préalable à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, en sus de celles qui sont déjà prévues dans les Accords de garanties généralisées et dans le Modèle de protocole additionnel.

En vue de préserver l'intérêt des activités de l'AIEA pour répondre aux besoins de ses États membres en développement, une attention accrue devrait être accordée aux aspects promotionnels du mandat de l'Agence en termes de coopération technique. Eu égard aux obligations respectives des États membres concernant les garanties de l'AIEA, la Malaisie rejette toute approche qui aurait pour effet

d'accorder au secrétariat de l'AIEA le droit d'exclure certaines technologies du Programme de coopération technique de l'Agence.

La Malaisie estime qu'aucune notion d'ordre nucléaire mondial ne devrait accentuer la dichotomie existant entre les États membres en développement et les États membres développés en établissant un nouveau régime de fournisseurs et de destinataires de technologie nucléaire en plus du régime actuel d'États dotés d'armes nucléaires et d'États non dotés d'armes nucléaires. C'est particulièrement important à l'heure actuelle où les États en développement sont plus nombreux à vouloir légitimement mettre en place des programmes électronucléaires pacifiques afin d'assurer leur sécurité énergétique et leur développement durable à long terme.

La Malaisie croit en outre qu'aucune initiative visant à établir une approche multilatérale du cycle du combustible nucléaire et des garanties d'approvisionnement en combustible ne devrait créer un tel nouveau régime d'États dotés de technologie nucléaire et d'États qui en seraient dépourvus. La Malaisie croit fermement que l'adoption d'une approche ou d'un régime de ce type devrait reposer sur une consultation approfondie, globale et transparente entre toutes les parties intéressées et tous les États membres et que toutes les décisions devraient être adoptées par consensus.

Enfin, la Malaisie aimerait remercier à nouveau M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, ainsi que le secrétariat de l'AIEA, pour le travail important et utile qu'ils accomplissent dans le cadre des trois piliers du mandat de l'Agence. La Malaisie apporte son plein appui à l'AIEA, en tant qu'organisation du système des Nations Unies, afin qu'elle puisse continuer d'exercer et de renforcer son rôle central et universel en relevant les énormes défis qui l'attendent.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Japon, je voudrais remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, pour sa présentation du rapport annuel de l'Agence.

L'AIEA joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et la promotion de la prospérité mondiale. Elle fait profiter l'humanité des bienfaits de la technologie nucléaire. Elle assure le contrôle de la non-prolifération. Elle fournit des services aux pays en

développement. Ces fonctions prennent de plus en plus d'importance.

Le Japon contribue de façon non négligeable aux activités de l'AIEA en tant que membre de son Conseil des Gouverneurs depuis sa création et également en tant que pays chef de file dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Japon adhère aux trois principes non nucléaires et s'attache à renforcer le système de garanties de l'AIEA en partageant sa technologie avancée en matière de garanties. Les connaissances scientifiques et la technologie acquises par le Japon sont partagées avec de nombreux pays en développement à travers le Programme de coopération technique de l'AIEA.

L'énergie nucléaire offre une capacité et un potentiel considérables d'approvisionnement en énergie fiable et propre. Nous avons redécouvert la valeur de l'énergie nucléaire grâce à nos efforts communs pour combattre le réchauffement de la planète. Au cours de ces dernières années dites de « renaissance du nucléaire », un nombre croissant de pays manifestent leur intérêt pour l'adoption ou l'extension de programmes d'énergie nucléaire.

Les programmes d'énergie nucléaire doivent être établis de la manière la plus sûre et uniquement à des fins pacifiques. Il est extrêmement important que les garanties de non-prolifération, la sûreté et la sécurité nucléaires soient assurées. L'AIEA est donc appelée à voir son rôle s'accroître. Cette année, une initiative internationale proposée par le Japon sur l'infrastructure de l'énergie nucléaire, sur la base de ces trois activités (garanties de non-prolifération, sûreté et sécurité nucléaires), a été lancée au Sommet du Groupe des Huit de Hokkaido Toyako. En coopération avec l'Agence, le Japon aimerait prendre des mesures de suivi de cette initiative et intensifier son appui aux pays qui prévoient de démarrer leur production d'énergie nucléaire.

Étant le seul pays à avoir subi des bombardements atomiques, le Japon est déterminé à continuer d'œuvrer sans relâche à l'élimination de toutes les armes nucléaires. Dans le cadre de ces efforts, le Japon, avec de nombreux parrains, vient de soumettre un projet de résolution sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 constituera une autre occasion exceptionnelle. La deuxième session de la Commission préparatoire, tenue

d'avril à mai cette année, était plus consistante que celle de l'an dernier et elle a adopté avec succès un ordre du jour procédural. Nous espérons que la troisième session sera fructueuse et qu'elle ouvrira la voie à une Conférence d'examen réussie.

La Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, créée cette année par le Japon et l'Australie, a débuté ses activités en tenant sa première réunion à Sydney la semaine dernière. Nous espérons qu'elle contribuera aussi de façon significative au succès de la Conférence d'examen de 2010.

La non-prolifération nucléaire doit être contrôlée dans le cadre du système de garanties internationalement crédibles et objectives. Le Japon a fait de son mieux pour gagner la confiance internationale dans ses nombreuses activités en coopérant pleinement avec l'AIEA et en maintenant un haut niveau de transparence. En conséquence, l'AIEA a conclu que les programmes nucléaires du Japon sont réalisés exclusivement à des fins pacifiques. Le système intégré de garanties est désormais appliqué au Japon, et la première approche intégrée de garanties dans les sites a été introduite le mois dernier pour certaines installations, notamment une usine de retraitement, de manière très efficace.

Le développement du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constitue une menace pour la paix et la sécurité non seulement du Japon, mais également de l'Asie de l'Est et de l'ensemble de la communauté internationale. Cela représente un défi de taille pour le régime du TNP. Dans le cadre des pourparlers à six, la République populaire démocratique de Corée n'a pas encore donné son accord à un cadre concret de vérifications.

Il est essentiel pour la dénucléarisation de la péninsule de Corée que les pourparlers à six débouchent sur l'établissement d'un cadre efficace de vérification. Le Japon continuera d'œuvrer de manière active au règlement pacifique des questions nucléaires dans le cadre des pourparlers à six, en commençant par s'efforcer d'accélérer la conclusion d'un accord sur ce cadre.

Regrettablement, l'Iran a poursuivi et même étendu ses activités liées à l'enrichissement de l'uranium, en dépit des appels répétés de la communauté internationale. Pour lever les préoccupations et s'attirer la confiance de la communauté internationale, l'Iran doit coopérer

pleinement avec l'Agence et se conformer véritablement aux exigences fixées par le Conseil compétent de l'AIEA et les résolutions du Conseil de sécurité. Le Japon continue d'œuvrer en vue d'un règlement pacifique et diplomatique de la question.

Les missions essentielles de l'AIEA ne cessent de se multiplier. J'assure l'Assemblée que le Japon continuera de jouer un rôle de chef de file pour ce qui est de contribuer au travail de l'AIEA, grâce à son expérience et à ses connaissances. Le Japon a présenté la candidature de l'Ambassadeur Yukiya Amano, ancien Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, au poste de Directeur général de l'AIEA. J'invite instamment les membres à appuyer sa candidature.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se félicitent du rapport présenté par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et reconnaissent l'importance de l'Agence. Dans le même temps, les Philippines souscrivent à l'évaluation du Directeur général selon laquelle l'Agence se trouve à une croisée des chemins. Depuis sa création il y a 50 ans, l'AIEA a aidé les États membres à réaliser leurs objectifs de développement et a contribué à la paix et à la sécurité internationales. Aujourd'hui, le monde doit relever une série de défis complexes, tels que les fluctuations et l'imprévisibilité des coûts du combustible fossile, les changements climatiques, les crises alimentaire et financière, et un environnement politique qui affecte la pertinence et l'efficacité de l'Agence. De l'avis des Philippines, pour que l'Agence puisse progresser pour relever les défis et saisir les occasions des décennies à venir, il faut un environnement propice à un ordre nucléaire mondial redynamisé.

Les Philippines prévoient dans les 20 prochaines années une renaissance de l'énergie nucléaire, qui constituera une force dominante ouvrant des perspectives nouvelles mais lançant également de nouveaux défis aux États membres et à l'AIEA elle-même. Poussés par les fluctuations des prix du combustible fossile et le fait que cette source d'énergie est épuisable et nocive pour l'environnement, de nombreux pays se tournent de plus en plus vers l'énergie nucléaire.

Dans ces circonstances, il faut former une nouvelle génération de ressources humaines; concevoir des réacteurs sûrs, sans danger, économiques et « résistants à la prolifération »; garantir l'approvisionnement de combustible nucléaire; gérer

les déchets radioactifs, y compris en vue de leur élimination; établir un système de réponse rapide et efficace en cas d'urgence radiologique. Enfin, l'acceptation du public est indispensable. Aux fins de la réalisation de ces objectifs, les Philippines appuient le renforcement de la coopération aux niveaux régional et international.

Les Philippines considèrent également que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – en particulier l'utilisation de l'électronucléaire pouvant induire un développement durable – présentent d'immenses avantages pour les pays en développement. À cet égard, le Gouvernement philippin est en train de réétudier la possibilité d'utiliser l'énergie électronucléaire, entre autres sources d'énergie, pour satisfaire aux demandes croissantes de notre secteur énergétique, porté par une économie forte et en pleine croissance.

Étendre la contribution des applications nucléaires est important en raison non seulement de ce qu'elles peuvent apporter au bien-être de l'humanité, mais également de la notion d'universalité des bienfaits qui en découlent pour les États membres. Les Philippines estiment qu'une extension du mandat de l'Agence dans ce sens contribuera à renforcer l'appui des pays en développement à l'AIEA. Nous réaffirmons le rôle critique des activités de garanties et de vérification de l'Agence pour garantir la non-prolifération nucléaire. Les Philippines louent les efforts déployés à cet égard par le Directeur général et le secrétariat.

Les Philippines et l'AIEA entretiennent des liens étroits dans d'autres domaines de la coopération technique, et ce partenariat a été très fructueux pour ce qui est de l'augmentation de la productivité industrielle, de l'irradiation des produits alimentaires d'exportation, de l'accès à l'eau potable et de l'action environnementale.

Les Philippines et l'AIEA coopèrent également dans le domaine important de la lutte contre le cancer, par le biais de son Programme d'action en faveur de la thérapie (PACT). Les Philippines constatent avec plaisir que l'Agence a placé cette activité parmi ses priorités, étant donné le nombre croissant de personnes atteintes du cancer, notamment dans le monde en développement. La collaboration avec le PACT renforcera les capacités de formation en oncologie dans la région, dans le cadre du réseau régional de formation en oncologie. Les Philippines invitent instamment les États membres à poursuivre

leur appui au Programme en lui allouant des contributions supplémentaires.

Les Philippines félicitent l'Agence de ses réalisations dans le cadre de son programme global de lutte contre le risque de terrorisme nucléaire et d'aide aux États membres pour le renforcement de leur sécurité nucléaire. Les Philippines apprécient l'aide que l'Agence leur a fournie pour lancer leur programme de sécurité nucléaire.

À l'heure où davantage de pays envisagent de se tourner vers l'énergie nucléaire afin de satisfaire leurs besoins énergétiques croissants, et où la demande de coopération technique des pays en développement ne cesse d'augmenter, l'Agence doit continuer à jouer son rôle vital pour permettre aux pays en développement d'utiliser la science et la technologie pour assurer leur développement et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il va sans dire que l'AIEA ne peut le faire que dans le cadre d'une coopération accrue et de partenariats solides avec les États membres.

Enfin, permettez-moi de réaffirmer que les Philippines continueront à coopérer avec l'AIEA et à s'engager à ses côtés, à l'heure où nous devons relever les défis du XXI^e siècle et tirer parti des possibilités qu'il offre.

M. De Figueiredo (Angola) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer aux félicitations adressées par les orateurs qui m'ont précédé, à M. Miguel d'Escoto Brockmann, à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son secrétariat pour le rapport annuel 2007 très détaillé grâce auquel nous en savons davantage sur les activités menées par l'Agence au cours de l'année passée, dans ses trois grands domaines d'action : technologie, sûreté et sécurité, et vérification. Ce rapport confirme que les activités de l'Agence sont cruciales pour l'optimisation du recours à la technologie nucléaire aux fins du développement socioéconomique et pour empêcher qu'elle ne soit utilisée à des fins non pacifiques.

La République d'Angola attache la plus haute importance au Programme de coopération technique de l'AIEA, car elle y voit un outil efficace pour l'utilisation de la science et de la technologie

nucléaires à des fins pacifiques. Ce programme contribue au règlement des problèmes dans des domaines tels que la santé humaine et animale, l'agriculture et l'alimentation, l'industrie, la gestion des eaux souterraines, la production d'énergie et l'environnement. À ce propos, le Gouvernement angolais a pris note avec satisfaction des informations figurant dans le *Rapport de coopération technique 2007* de l'Agence, selon lesquelles 122 territoires et États membres ont bénéficié de l'assistance technique fournie par l'AIEA en 2007. Trente-sept pays africains en ont également profité au cours de la même année, l'appui de l'Agence portant essentiellement sur la santé humaine, l'agriculture et l'alimentation.

L'élimination ou le contrôle du cancer, de la maladie du sommeil, du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et des insectes nuisibles aux végétaux est l'une des conditions préalables indispensables pour réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015, comme le prévoit l'ONU. À cet égard, le Gouvernement angolais est résolument favorable au programme de l'Agence relatif à l'application de la technique de stérilisation des insectes dans les États membres pour combattre la mouche tsé-tsé. Il faudrait intensifier les recherches en vue d'utiliser cette technique contre les anophèles, les acridiens et d'autres insectes nuisibles.

Il faudrait renforcer la coopération avec l'Union africaine et d'autres institutions régionales et internationales pertinentes en vue d'harmoniser tous les efforts déployés dans le cadre de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine.

Le partenariat entre l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a permis de renforcer la capacité d'application de la technologie nucléaire dans le cadre de projets agricoles clefs. Ceux-ci portent sur l'efficacité et la viabilité de la gestion de la terre et de l'eau; la sélection de nouvelles cultures aux qualités spéciales et adaptées à des environnements marginaux; l'amélioration de la production et de la santé animales; le contrôle des insectes qui sont extrêmement nuisibles pour les plantes et le bétail; et l'accroissement de la sécurité alimentaire tout en facilitant le commerce international. Compte tenu de tous les avantages déjà mentionnés qui découlent de ce partenariat, le Gouvernement angolais juge profondément préoccupant que la FAO envisage de mettre fin à cette coopération précieuse à la fin de cette année, et il

appelle les deux organisations à reconsidérer la question.

Avec l'appui de l'Agence, le Gouvernement angolais exécute huit projets nationaux et participe à 15 projets régionaux. Les projets nationaux portent sur la création du premier centre de radiothérapie du pays, l'introduction de techniques de médecine nucléaire dans les pratiques cliniques, le suivi des résidus de médicaments vétérinaires, les techniques isotopiques pour étudier l'effet des engrais biologiques et inorganiques, la sélection par mutation et la création d'un laboratoire d'essais non destructifs pour les applications industrielles.

En 2007, des techniciens angolais ont bénéficié de visites scientifiques et de bourses de recherche à l'étranger. Dans ce contexte, il convient de mentionner en particulier les rayonnements ionisants. La réglementation de leur utilisation à des fins médicales dans plusieurs hôpitaux de la capitale, l'inspection de divers centres de soins dans le pays ainsi que l'installation et l'emploi d'appareils de radiographie et d'autres sources radioactives pour la radiographie industrielle sont en grande partie à l'origine de l'amélioration de l'assistance à la population. Mon gouvernement souhaite intensifier sa coopération avec l'Agence dans le domaine de la radiothérapie et de la médecine nucléaire afin de renforcer le Centre national d'oncologie.

Pour la période 2009-2011, le Gouvernement angolais cherche à obtenir un appui en vue de la mise en œuvre de sept projets dans les domaines de la physique nucléaire, de l'agriculture, de la santé humaine, des ressources hydriques, des applications industrielles et de la protection contre les rayonnements. Quatre ont déjà été sélectionnés : la création d'un laboratoire de phase II pour enseigner la physique nucléaire; le renforcement des capacités nationales en matière de physique médicale; le renforcement des capacités nationales en matière d'entretien préventif, de maintenance et de réparation des instruments scientifiques et des équipements de médecine nucléaire; et des programmes nationaux de contrôle réglementaire et de radioprotection sur le lieu de travail.

S'agissant de l'application des garanties de l'AIEA, le Gouvernement angolais reconnaît le droit de tous les États à utiliser pleinement la technologie nucléaire et ses applications scientifiques sans discrimination et conformément au statut de l'Agence.

Pour terminer, le Gouvernement de la République d'Angola recommande l'adoption du rapport de l'AIEA par l'Assemblée générale.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de m'adresser à cette Assemblée, au nom de ma délégation, à propos de l'important point de l'ordre du jour soumis à notre examen à cette séance plénière de l'Assemblée générale. À cet égard, je voudrais tout d'abord adresser mes profonds remerciements et exprimer ma reconnaissance au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohammed ElBaradei, pour son rapport instructif sur les activités de l'Agence.

Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général pour sa note à l'Assemblée générale (A/63/276) transmettant le rapport de l'Agence. Je suis certain que ces deux documents apporteront une contribution utile à un examen judicieux, en particulier, du projet de résolution A/63/L.6, soumis pour adoption au titre du point de l'ordre du jour à l'étude.

Comme nous le savons tous, l'AIEA œuvre à la réalisation de la vision des « atomes pour la paix » depuis sa création. Il est en effet gratifiant de rappeler que l'Agence et son Directeur général ont reçu le prix Nobel de la paix en 2005 pour leur contribution exceptionnelle à la paix et à la sécurité mondiales. Nous avons éprouvé un sentiment de satisfaction modeste à voir l'Agence célébrer son cinquantième anniversaire avec une reconnaissance aussi magnifique de son action.

En tant que membre fondateur de l'AIEA, l'Éthiopie a toujours attaché et continuera d'attacher une grande importance au maintien de la paix et de la sécurité mondiales, a fortiori dans le domaine spécifique dont l'Agence est chargée de s'occuper en priorité.

Concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire, j'ai le plaisir d'informer cette assemblée que l'Éthiopie participe à plusieurs projets nationaux et régionaux visant à traiter, par l'application des techniques nucléaires, plusieurs problèmes de développement socioéconomique dans les domaines de l'agriculture, de la santé humaine, de la gestion des ressources en eau, de la planification énergétique, des essais non destructifs, de l'instrumentation nucléaire et de la protection contre les rayonnements. Notre pays mène une politique ciblée sur les sujets particulièrement

importants pour la promotion des objectifs de développement socioéconomique.

Notre plus grand projet de coopération technique avec l'AIEA a pour objectif d'éliminer la mouche tsé-tsé sur un territoire de 25 000 kilomètres carrés dans le sud de la vallée du Rift, en Éthiopie. Lancé en 1997, le projet utilise la technique de stérilisation des insectes dans le cadre d'une approche intégrée de lutte contre les nuisibles. Il occupe toujours une place hautement prioritaire dans la coopération technique entre l'Éthiopie et l'Agence, en particulier du fait que plus de 240 000 kilomètres carrés de terres agricoles fertiles, dans l'ouest et le sud du pays, sont infestés par cinq espèces différentes de mouche tsé-tsé qui transmettent la trypanosomiase.

Les trois grands axes du projet sont les suivants : élimination de la population de mouches existante, création d'une unité centralisée de production d'insectes stériles, et interventions sur le terrain pour contrôler et éradiquer la population de mouches en utilisant la technique de stérilisation des insectes. Les actions d'élimination ont déjà réduit la prévalence de la trypanosomiase chez le bétail dans la zone traitée. Une unité d'élevage et d'irradiation de mouches tsé-tsé a été officiellement inaugurée à Addis-Abeba en février 2007 et un premier lâcher pilote de mouches tsé-tsé stériles a été mené à bien, avec un taux de survie encourageant de 95 % dans les deux à trois semaines après le lâcher.

Le projet a fait des progrès notables, avec le soutien de l'AIEA, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Fonds de l'OPEP pour le développement international ainsi qu'avec l'aide généreuse des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Chine. La Banque africaine de développement et le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, créé par le Gouvernement japonais, se sont également joints à nos efforts pour faire de ce projet pilote une réussite pour toute l'Afrique, où l'on estime qu'environ 37 pays sont sérieusement touchés par le problème. Nous sommes très encouragés par le ferme engagement de tous ces organismes internationaux et partenaires de développement à maintenir leur soutien aux efforts du Gouvernement éthiopien, et nous leur en sommes sincèrement reconnaissants.

Les activités de coopération technique entre l'Éthiopie et l'Agence dans les domaines de la santé et de la gestion des ressources en eau ont également abouti à la mise en place d'une petite infrastructure

nationale d'application des techniques de médecine nucléaire, de radiothérapie et d'hydrologie isotopique. Grâce à un accord de partage des coûts entre l'Agence et le Gouvernement, l'Éthiopie a récemment acquis un nouvel appareil de radiothérapie au cobalt, doté d'une nouvelle source, afin d'aider à améliorer ce qui reste le seul centre de radiothérapie dans un pays de plus de 77 millions d'habitants.

Des données préliminaires indiquent que sur les 115 000 nouveaux cas de cancer estimés par an, seuls 400 patients environ sont traités par radiothérapie. Ce chiffre montre clairement l'insuffisance des services disponibles dans ce domaine particulièrement critique. C'est pourquoi le Gouvernement éthiopien, en collaboration avec l'AIEA, a élaboré un plan d'action visant à étendre les services de radiothérapie et de médecine nucléaire à cinq hôpitaux situés dans différentes parties du pays. Nous appelons par conséquent tous nos partenaires de développement à accentuer leur généreux soutien technique et financier pour nous aider à mettre en œuvre le plan d'action et à sauver les vies de milliers de personnes atteintes de cancer grâce à des services étoffés et bien équipés de radiothérapie et de médecine nucléaire dans notre pays.

Par ailleurs, notre coopération technique avec l'AIEA en vue d'utiliser les isotopes dans la gestion des ressources en eau nous a permis d'acquérir un minimum de capacité à générer des données isotopiques utiles. La création d'un laboratoire d'hydrologie isotopique à l'Université d'Addis-Abeba et d'une base de données nationale sur les eaux souterraines, ainsi que la formation du personnel nécessaire, constituent quelques-unes des avancées majeures réalisées à ce jour dans la mise en place de l'infrastructure de base d'un programme éthiopien sur les ressources en eaux souterraines, qui fait partie du programme de 15 ans de développement des ressources en eau établi par le Gouvernement.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a pris plusieurs initiatives prometteuses en vue d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ses activités, notamment à travers sa Division mixte avec l'AIEA, ce qui est important pour les pays en développement, en particulier pour les moins avancés. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a joué un rôle particulièrement utile dans la création d'une synergie entre les deux organisations et, de notre point de vue, dans le soutien à nos efforts pour éradiquer la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase.

L'Éthiopie est convaincue que toute mesure mettant fin aux activités de la Division mixte aurait des effets négatifs sur cette synergie et sur l'objectif commun de contribuer au maintien de la sécurité alimentaire dans le monde. Nous préconisons donc le renforcement de cet utile partenariat entre les deux organisations mondiales.

Nous sommes également fermement convaincus qu'il faut garantir la mise à disposition de ressources suffisantes et prévisibles pour les programmes de l'Agence et, ce qui est plus important encore, une répartition équilibrée des ressources entre les activités de l'Agence en matière de garanties, de sûreté nucléaire et de coopération technique. Le Programme de coopération technique joue un rôle crucial dans le transfert de la technologie nucléaire vers les États en développement membres de l'Agence.

Puisqu'il est attendu de l'AIEA qu'elle accroisse son efficacité en matière de vérification nucléaire, de sûreté nucléaire et de transfert de technologie, l'Éthiopie est consciente que l'Agence a besoin de mettre à niveau ses installations de calcul et de laboratoire et d'améliorer son système de gestion des informations afin de conserver sa compétence et son indépendance. Par conséquent, la mise en œuvre de la recommandation du vérificateur externe des comptes, relative à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et à la mise en place d'un système d'information pour toute l'Agence au titre de l'appui aux programmes, doit être dûment prise en compte et appuyée par les États membres.

L'Éthiopie estime que la promotion de l'utilisation pacifique des programmes nucléaires bénéficierait de multiples façons à tous les États membres et à l'humanité dans son ensemble. Sur ce point, la ratification et la mise en œuvre du protocole additionnel aux accords de garanties et du protocole modifié relatif aux petites quantités de matières aideraient à améliorer le processus de vérification par l'AIEA en tant qu'autorité mondiale compétente chargée de cette tâche. Cependant, outre tous ces points, l'application universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est véritablement essentielle pour assurer la paix et la sécurité internationales.

En tant que l'un des membres fondateurs de l'Agence, l'Éthiopie est consciente de la responsabilité qui lui incombe d'assurer le contrôle des matières radioactives et des autres matières nucléaires et de promouvoir l'utilisation pacifique des applications

nucléaires dans l'intérêt de la sécurité mondiale et régionale. En outre, en tant que membre sortant du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Éthiopie a aussi eu l'honneur et le plaisir en cette qualité de servir de son mieux les États membres de l'Agence. Nous souhaitons plein succès aux nouveaux membres du Conseil des Gouverneurs et les assurons de notre coopération constante et de notre attachement aux nobles idéaux de l'Agence.

L'Éthiopie a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité de Pelindaba sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous l'avons fait sur la base de notre adhésion de longue date au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, à l'idée en fin de compte, d'un monde exempt de la menace nucléaire. À cet égard, il est important de souligner que les efforts déployés pour lutter contre la prolifération nucléaire pourraient finalement conduire à l'édification d'un monde exempt de la menace nucléaire, s'ils s'accompagnent de véritables mesures de désarmement de la part de tous les États dotés de l'arme nucléaire, et seulement dans ce cas.

Pour terminer, permettez-moi de réitérer nos remerciements sincères et notre satisfaction à l'AIEA, notamment à ses dirigeants et responsables, pour la détermination avec laquelle ils s'efforcent de renforcer les activités de coopération techniques essentielles entre l'Agence et mon pays. Je voudrais également rassurer l'Assemblée qu'outre le fait qu'elle respecte les obligations internationales qui lui incombent en tant qu'État membre, l'Éthiopie continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer encore l'esprit de coopération positive que nous partageons avec l'Agence et nos partenaires de développement, qui ont jusqu'ici généreusement contribué à nos efforts de développement dans ce domaine particulier.

M. Pramudwinai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est avec une grande satisfaction que la délégation thaïlandaise a pris note du rapport annuel de 2007 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/63/276). Venant tout juste d'achever son mandat en tant que membre du Conseil des Gouverneurs de l'Agence pour la période 2006-2008, la Thaïlande saisit cette occasion pour réaffirmer son appui constant au rôle crucial de l'Agence pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et renforcer le régime de non-prolifération. La Thaïlande estime que le rôle de l'AIEA dans le renforcement de la sécurité humaine et les moyens dont

disposent les États membres pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement devrait être consolidé.

Au fil des ans, les applications nucléaires dans les domaines de la santé et de l'agriculture ont caractérisé le partenariat établi entre la Thaïlande et l'AIEA. Ma délégation se félicite du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) lancé par l'Agence et le partenariat qu'elle a récemment officiellement établi avec l'Organisation mondiale de la Santé, qui vise à prévenir le cancer et à réduire les taux de cancer dans les pays en développement. Nous appuyons également la Division mixte FAO/AIEA des applications de l'énergie nucléaire et de la biotechnologie à l'alimentation et l'agriculture. La Thaïlande juge utile de poursuivre le partenariat FAO/AIEA en vue de répondre aux exigences et besoins des États membres en matière de sécurité et de sûreté alimentaires.

Si l'on veut que les pays en développement tirent parti des avantages de la technologie nucléaire, le Programme de coopération technique de l'Agence reste la composante principale. En ce qui nous concerne, nous avons maintenu une collaboration active avec l'Agence dans diverses activités de renforcement des capacités. Nous poursuivrons cette collaboration dans les années à venir.

La Thaïlande estime qu'à mesure que l'Agence définit son rôle futur dans ce qu'on appelle l'ordre nucléaire mondial, il sera indispensable qu'elle soit gérée efficacement pour pouvoir répondre de manière adéquate aux différents défis posés en matière de prolifération. Il nous paraît important de doter l'Agence de ressources suffisantes, sûres et prévisibles pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche. À cet égard, ma délégation félicite le Directeur général qui a pris l'initiative de créer la Commission de personnalités sur l'avenir de l'Agence. Nous prenons note du rapport de la Commission, qui contribuera notablement à l'amélioration des activités de l'Agence jusqu'à 2010 et au-delà.

S'agissant d'un autre domaine relatif à l'ordre nucléaire mondial, la Thaïlande tient à mentionner la proposition qu'elle a faite, de concert avec d'autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Nous appuyons la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Toute proposition d'instance où puissent être mises en commun les expériences se rapportant aux zones exemptes d'armes nucléaires devrait être

considérée comme constructive et être favorablement accueillie. Il convient de se féliciter tout particulièrement des efforts de la Mongolie pour accueillir la réunion des organes de coordination de toutes les zones régionales exemptes d'armes nucléaires en avril 2009.

Le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire est une responsabilité commune de la communauté internationale. La Thaïlande est pleinement déterminée à mettre en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous insistons sur le rôle de l'AIEA, seule autorité multilatérale chargée des garanties et de la vérification. Nous appuyons également les efforts visant à renforcer l'efficacité et l'efficience du système de garanties de l'Agence, y compris les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels. Alors que nous approchons de la date de convocation de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui doit se tenir à New York l'année prochaine, ma délégation espère que les délibérations aboutiront à d'autres progrès sur des questions de fond. À cet égard, la Thaïlande espère également que la communauté internationale intensifiera ses efforts pour honorer les engagements auxquels elle a souscrit vis-à-vis du TNP, en ce qui concerne à la fois la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire.

Ma délégation prend note du rapport présenté par le Directeur général au Conseil des Gouverneurs sur la mise en œuvre des garanties en République islamique d'Iran au cours de l'année passée. Tout en appuyant le droit inaliénable de tous les États partis au TNP de développer leur énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous devons veiller à ce que ce droit soit exercé conformément aux obligations découlant du TNP, aux accords de garanties généralisées et aux protocoles additionnels. La Thaïlande espère que l'on parviendra à un règlement pacifique de la question nucléaire iranienne. Nous exhortons toutes les parties concernées à poursuivre sur la voie de la diplomatie et à éviter de recourir à l'affrontement.

S'agissant des faits récents concernant la République populaire démocratique de Corée, la Thaïlande appuie le dialogue en cours dans le cadre des pourparlers à six pays visant à instaurer la paix et la stabilité à long terme dans la péninsule coréenne. Nous nous félicitons des progrès réalisés sur la voie d'une mise en œuvre intégrale et équilibrée de la Déclaration

conjointe de 2005. La Thaïlande continuera pour sa part à collaborer étroitement avec ses partenaires au sein du Forum régional de l'ASEAN pour contribuer à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne.

Nous saluons le rôle de l'AIEA en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et nous nous associons aux autres membres de la communauté internationale pour exprimer notre satisfaction au sujet du rapport annuel de l'Agence, qui ne reflète pas seulement les réalisations accomplies, mais donne également un aperçu réaliste des défis à relever. À cet égard, la Thaïlande renouvelle sa pleine confiance dans l'intégrité, l'impartialité et le professionnalisme du Directeur général, Mohamed ElBaradei, et du secrétariat de l'AIEA dans la poursuite de cette tâche importante.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les nouveaux États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment le Sultanat d'Oman, l'État indépendant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Royaume du Lesotho. Je leur souhaite plein succès dans les travaux qu'ils réaliseront à l'Agence. L'élargissement de la composition de l'Agence témoigne du prestige croissant de cette organisation.

L'Ukraine se félicite de ce que l'Agence ait continué d'agir conformément aux trois piliers de ses activités, à savoir la technologie, la sûreté et la vérification. L'Ukraine, qui dispose de 15 unités opérationnelles dans quatre centrales nucléaires, reconnaît pleinement le rôle joué par l'Agence pour développer les applications nucléaires. L'énergie nucléaire restera une composante énergétique importante assurant la sécurité économique de l'État dans une perspective à moyen terme et à long terme, comme le prévoit la stratégie énergétique de l'Ukraine pour la période allant jusqu'en 2030.

Le Programme de coopération technique demeure l'un des principaux mécanismes pour mener à bien la mission fondamentale de l'Agence. En 2007, l'Ukraine a accueilli huit rencontres régionales et interrégionales dans le cadre du Programme. Les sujets abordés reflétaient à la fois les compétences considérables de l'Ukraine et ses besoins en matière de diffusion des connaissances et de formation dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. À cet égard, je voudrais souligner le rôle actif joué par les experts ukrainiens dans les travaux des Comités de l'Agence chargés des normes de sûreté.

Nous nous félicitons des activités menées par l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire. Dans ce domaine, les problèmes de la gestion des déchets radioactifs, dans le cadre du déclassement de la centrale nucléaire de Tchernobyl et de la transformation du sarcophage de la centrale en un système ne présentant pas de risque pour l'environnement revêtent une importance particulière pour l'Ukraine. L'Agence continue de fournir une assistance pour la réhabilitation des zones touchées en Ukraine. Les récentes activités de l'Agence dans ces domaines ont permis de préparer le terrain pour le Plan d'action de l'ONU pour Tchernobyl à l'horizon 2016, élaboré cette année par l'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl. Nous espérons que l'attention accordée à la question de Tchernobyl ne faiblira pas, car d'autres efforts communs sont requis pour résoudre ce problème posé à toute la communauté internationale.

L'Ukraine note avec satisfaction que l'Agence a mené à bien l'année dernière un éventail de projets sur l'harmonisation des procédures d'évaluation de la sûreté et la démonstration de la sûreté lors du démantèlement d'installations nucléaires. Sur les 32 réacteurs nucléaires démantelés de par le monde, quatre sont en Ukraine, et nous bénéficions des enseignements de l'expérience en la matière.

Nous saluons le fait que, l'année dernière, l'Agence ait continué de mener des projets dans le domaine de la santé humaine. En particulier, l'Ukraine voudrait souligner l'importance du Programme d'action en faveur de la thérapie anticancer lancée par l'Agence, dont mon pays bénéficie également. En 2007, l'Agence a fourni une assistance destinée à améliorer les dispositions en matière de sécurité nucléaire par l'intermédiaire des Plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire, auxquels l'Ukraine a également pris une part active. En particulier, l'Agence a continué de renforcer les capacités de contrôle des frontières dans de nombreux États Membres, en fournissant des instruments de détection radiologique et en formant des centaines de personnes dans le domaine des responsabilités liées à la sécurité nucléaire.

Je relève avec satisfaction qu'en 2007, l'Agence a poursuivi ses efforts visant à établir un mécanisme d'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire. L'Ukraine, qui dispose de gisements d'uranium suffisants, compte participer à de futurs consortiums et fournir de l'uranium pour satisfaire les besoins en la matière. Nous sommes favorables à une

coopération internationale dans ce domaine. En tant qu'exportateur potentiel d'uranium, l'Ukraine accueille avec satisfaction l'établissement l'année dernière par l'Agence d'un projet de bonnes pratiques dans les domaines de la gestion des rayonnements, de la santé et de la sûreté, des déchets et de l'environnement, et des questions de réglementation connexes en ce qui concerne l'extraction d'uranium.

Nous apprécions le soutien apporté par l'Agence au processus de conversion des réacteurs de recherche pour remplacer l'uranium hautement enrichi avec lequel ils fonctionnent par de l'uranium faiblement enrichi. L'Ukraine appuie pleinement ce programme et a contribué activement au rapatriement de l'uranium hautement enrichi vers le pays d'origine.

Nous apprécions beaucoup le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants mis en place par l'Agence. L'année dernière, l'Ukraine a décidé de fournir au projet les services d'un expert à titre gracieux.

L'Ukraine souhaite réaffirmer son appui aux activités visant à améliorer l'efficacité du système de garanties et salue les efforts déployés par l'Agence pour prévenir le détournement de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques vers des objectifs militaires, pour détecter les armes faisant l'objet d'activités clandestines et pour réduire le risque d'actes de terrorisme nucléaire et radiologique.

Pour terminer, je voudrais exprimer nos profonds remerciements à M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence, et au secrétariat de l'Agence, pour les efforts qu'ils ont déployés l'année dernière, afin de renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Grâce aux programmes qu'elle mène dans le domaine de l'énergie nucléaire, des applications nucléaires et de la coopération technique, l'Agence continue de répondre aux défis mondiaux et d'aider les États membres à répondre aux problèmes qui se posent en matière d'approvisionnement énergétique, de sûreté nucléaire, de santé, de sécurité alimentaire, de disponibilité de l'eau, de préservation des ressources et de protection de l'environnement.

Enfin, je tiens à dire que l'Ukraine appuie pleinement le projet de résolution A/63/L.6, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

M. Kim Bonghyun (République de Corée) (*parle en anglais*): Ma délégation voudrait exprimer ses

remerciements à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son exposé détaillé sur le vaste éventail d'activités de l'Agence. Nous prenons note avec satisfaction des résultats obtenus récemment par l'Agence dans les domaines de l'énergie nucléaire, des applications nucléaires, de la sûreté et de la sécurité, et de la vérification, tels qu'ils sont exposés dans le rapport annuel de l'AIEA pour 2007 (voir A/63/276).

La République de Corée souligne l'importance de l'AIEA pour ce qui est de promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des sciences et technologies nucléaires, et nous voudrions réaffirmer notre volonté de coopérer avec l'Agence dans tous ses domaines d'activité.

Ma délégation salue également le récent rapport sur le renforcement de l'ordre nucléaire mondial pour la paix et la prospérité et le rôle de l'AIEA dans ce domaine à l'horizon 2020 et au-delà. Nous considérons que ce rapport vient à point nommé, et que le système nucléaire mondial devrait être consolidé et renforcé pour tenir compte des nouvelles possibilités et des nouveaux défis qui découlent de l'utilisation croissante de l'énergie nucléaire. L'AIEA, grâce à son savoir-faire et à son professionnalisme, devrait continuer à jouer un rôle crucial dans l'appui à la renaissance du nucléaire dans les années à venir.

À cet égard, ma délégation voudrait évoquer certaines questions qui nous paraissent utiles pour les travaux à venir de l'AIEA.

Premièrement, il est essentiel d'universaliser l'Accord de garanties généralisées et le Protocole additionnel pour améliorer le régime actuel de garanties et de vérification. Nous voudrions engager les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure ces accords et à les mettre en œuvre sans tarder. Le Protocole additionnel devrait devenir un critère de vérification, les événements récents donnant à penser que l'Accord de garanties généralisées ne suffit pas à lui seul pour permettre à l'Agence de s'acquitter pleinement de son mandat.

Deuxièmement, la République de Corée attache une grande importance à la question d'un nouveau cadre multilatéral destiné à garantir l'approvisionnement en combustible nucléaire. Tout nouveau mécanisme devrait fournir un accès financièrement avantageux, fiable et équitable aux combustibles nucléaires, tout en limitant les risques de prolifération. En tant que gros utilisateur d'énergie

nucléaire, la République de Corée continuera de participer et d'apporter des contributions positives aux discussions pertinentes sur cette question.

Troisièmement, le terrorisme nucléaire reste la menace la plus imminente à la paix et à la sécurité de la communauté internationale. De notre point de vue, le *Rapport sur la sécurité nucléaire 2008* contient des informations très utiles qui aideront les acteurs à la fois étatiques et non étatiques à régler certains aspects de ce grave problème. Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par l'Agence en tant que pivot dans le renforcement de la sécurité nucléaire, au niveau tant national qu'international. Les expériences de l'Agence devraient être partagées avec d'autres organisations internationales et avec les initiatives mondiales pertinentes.

L'utilisation élargie de l'énergie nucléaire exige comme jamais auparavant un renforcement de la non-prolifération nucléaire et des mesures de sécurité accrues. À cet égard, ma délégation voudrait souligner que le règlement pacifique de la question nucléaire concernant la République populaire démocratique de Corée est cruciale pour assurer une paix et une prospérité durables dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est. Ma délégation réaffirme que le cadre des pourparlers à six pays reste l'instrument le plus efficace pour régler la question nucléaire liée à la République populaire démocratique de Corée.

Depuis le mois de juin dernier, nous avons observé des hauts et des bas en ce qui concerne cette question. La République populaire démocratique de Corée a présenté une déclaration sur son programme nucléaire en juin cette année et, lors de la réunion des chefs de délégation de la sixième série de pourparlers à six pays qui a eu lieu à Beijing en juillet dernier, les participants ont abouti à un consensus sur la mise en œuvre intégrale de la deuxième série de mesures et se sont mis d'accord pour mettre en place un mécanisme de vérification et un mécanisme de surveillance dans le cadre des pourparlers à six pays.

Nous nous félicitons du retour sur la bonne voie des pourparlers à six pays grâce aux récents accords sur la vérification, à la décision ultérieure des États-Unis de supprimer la République populaire démocratique de Corée de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, et à la reprise des mesures de démantèlement par la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que la prochaine série de pourparlers à six pays aura lieu le plus rapidement possible et qu'un protocole de

vérification sera conclu entre les six pays pour vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de la déclaration présentée par la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation tient à souligner le rôle essentiel constant de l'AIEA dans le processus de vérification. À mesure que les pourparlers à six pays avanceront, mon gouvernement continuera de travailler étroitement avec toutes les parties concernées afin de résoudre la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée de façon pacifique, et il est certain que la communauté internationale continuera d'apporter son précieux concours au processus de dénucléarisation.

M. Zinsou (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir convoqué cette séance consacrée à l'examen du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle exprime sa haute appréciation au Directeur général de l'Agence pour en avoir fait ce matin une présentation fort impressionnante et pour avoir mis en évidence les défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans le domaine de l'exploitation de l'énergie nucléaire, dans le contexte actuel.

Un constat nous a particulièrement frappés, celui que l'acquisition de la capacité technologique d'enrichissement de l'uranium et de séparation du plutonium fait, des pays bénéficiaires de la coopération de l'Agence des acquéreurs potentiels d'armes nucléaires, du fait de la facilité de la diversion du nucléaire à des fins militaires. Ce constat est d'autant plus préoccupant que la demande croissante d'énergie induit une renaissance du nucléaire et partant, une augmentation du nombre de pays qui souhaitent accéder à l'énergie nucléaire comme moyen de répondre à leurs besoins.

Accéder à l'énergie nucléaire est un droit inaliénable de tous les États souverains. Cependant, il importe que la communauté internationale se donne les moyens de prévenir une croissance exponentielle des pays détenteurs d'armes nucléaires. Il est donc nécessaire de renforcer l'autorité conférée à l'Agence internationale de l'énergie atomique pour assurer une surveillance sans faille des activités de production de l'énergie nucléaire par des méthodes plus contraignantes permettant de prévenir le détournement des capacités de production existantes à des fins militaires.

Nous soutenons la proposition faite par l'Agence tendant à la création d'une banque multilatérale de matière fissile pour assurer l'approvisionnement ininterrompu en combustible de toutes les centrales nucléaires existantes ou à construire dans des conditions indemnes d'influence politique. L'incapacité dans laquelle se trouve l'Agence de fournir des assurances sur les activités nucléaires des États sans le protocole additionnel et la versatilité des facteurs qui déterminent la perception de sécurité des États n'offrent aucune garantie effective quant à l'accès à l'arme nucléaire.

Il y a lieu à notre humble avis de promouvoir la conception et le transfert d'une technologie de production de l'énergie nucléaire qui ne confère pas directement la capacité d'acquérir l'arme nucléaire. Les pays européens ont annoncé ces dernières années des progrès dans cette direction qui méritent d'être soutenus par la communauté internationale.

L'Agence devrait davantage s'investir dans la recherche pour accroître l'écart technologique entre la capacité d'emploi pacifique de l'énergie nucléaire et celle de la fabrication de l'arme nucléaire. D'une manière générale, le Bénin adhère aux recommandations formulées par la Commission des personnalités éminentes convoquée par l'Agence qui vont dans le sens de la sécurisation de l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques tout en réduisant les risques de prolifération qui sont actuellement d'un niveau inacceptable. La communauté internationale doit cependant aussi renforcer les mécanismes multilatéraux de règlement des différends ayant trait au nucléaire. Le rôle de l'Agence à cet égard est essentiel.

Un second défi majeur qui ressort du rapport annuel de l'Agence est l'aggravation des risques de prolifération aux acteurs non étatiques au regard des situations de dispersion de matières fissiles enregistrées. Le fait qu'un nombre impressionnant de cas de vol de matières fissiles n'ait pas pu être élucidé nous expose à des dangers effroyables.

La communauté internationale devrait renforcer sa capacité de surveillance de la circulation des matières fissiles, de localiser et d'assurer la récupération des matières volées. À cet effet, il importe d'exploiter au mieux les possibilités de coopération et d'échange d'information qu'offre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non prolifération des armes de destruction massive aux acteurs non étatiques. Tous les États doivent

comprendre et prendre conscience des risques liés à ce phénomène et s'employer à une politique systématique de prévention. L'établissement d'un réseau mondial de coopération et d'échange d'information permettrait de renforcer l'efficacité du dispositif que l'Organisation des Nations Unies s'emploie à construire dans ce domaine.

Nous encourageons les efforts déployés pour promouvoir l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins de développement, en particulier dans le domaine de l'agriculture et de la santé. Ce sont des emplois fort bénéfiques à l'humanité qui permettent de trouver des réponses aux défis existentiels.

Pour terminer, ma délégation s'associe à la résolution qui sera adoptée sur le rapport de l'Agence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat sur ce point de l'ordre du jour. Avant de donner la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui souhaite intervenir au titre des explications de position sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sing Song Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite exposer sa position au sujet du projet de résolution A/63/L.6 intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Ainsi qu'il ressort du rapport et de la résolution GC(52)/RES/14 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) cités dans le projet de résolution à l'examen, l'Agence n'a pas encore renoncé à sa position injuste et partielle sur la question nucléaire de la péninsule coréenne.

La question nucléaire dont nous parlons ici est le pur produit de la politique d'hostilité des États-Unis d'Amérique envers la République populaire démocratique de Corée, laquelle est toujours désignée par les États-Unis comme cible d'une frappe nucléaire préventive.

Malgré ces faits indéniables, l'AIEA n'a cessé d'ignorer les causes profondes du problème nucléaire et a fait peu de cas des efforts honnêtes et sincères déployés par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en vue de régler ce différend. Pire encore, l'Agence a tenté d'empiéter sur

la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée en insistant sur la réalisation d'inspections spéciales dans notre pays menées de concert avec les États-Unis, ce qui a créé le problème. Cette attitude partisane et injuste de l'AIEA n'a fait que compliquer les tentatives de règlement de la question nucléaire.

À moins que l'AIEA n'adopte une position impartiale en vue de régler ce problème, conformément à la mission qui lui a été assignée, aucune mesure ou résolution adoptée par l'Agence n'aidera à résoudre la question, comme cela a été clairement démontré par toutes les tentatives de règlement de la question nucléaire déjà entreprises.

Compte tenu de ces considérations, la délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement la résolution GC(52)/RES/14 adoptée à la Conférence générale de l'AIEA. La délégation de la République populaire démocratique de Corée suivra attentivement la position et les activités futures de l'AIEA concernant la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a toujours soutenu que la question nucléaire devrait être résolue pacifiquement, par le dialogue et la négociation. Chacun sait qu'il y a, d'une part, la Déclaration commune du 19 septembre 2005 sur laquelle les six parties aux pourparlers se sont mises d'accord et qui a été saluée par la communauté internationale et, de l'autre, le principe d'une action en échange d'une autre, qui constitue un critère d'évaluation de sa mise en œuvre. À ce jour, la République populaire démocratique de Corée a scrupuleusement honoré tous les engagements qu'elle avait souscrits en vertu de chacun des accords conclus dans le cadre des pourparlers à six pays, y compris la Déclaration commune, conformément au principe d'une action en échange d'une autre, et elle continuera à le faire. Si les autres parties font de même en s'acquittant rigoureusement de leurs propres obligations, le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne avancera sans heurts.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait conclure l'explication de sa position en révélant le véritable état d'esprit du Japon à ce propos. Bien qu'il participe aux pourparlers et prétende haut et fort être intéressé par la dénucléarisation de la péninsule coréenne, le Japon tend à être négatif et n'est pas sincère quant à sa volonté de résoudre la question nucléaire. Son attitude

relève en réalité d'une manœuvre délibérée et malintentionnée visant à bloquer le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises lors de cette session de l'Assemblée générale, la plupart des pays, lorsqu'ils évoquent la question nucléaire, se félicitent de l'accord qui est récemment intervenu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et expriment l'espoir de voir progresser les pourparlers à six pays. Le Japon a été le seul à exposer ses préjugés, à désigner des coupables et à faire part de ses récriminations à la moindre occasion.

Il est déjà bien connu que le Japon est un pays très indiscipliné qui essaie toujours à tout prix de se dérober à ses obligations, ce qui n'a fait que créer des obstacles artificiels au processus des pourparlers à six. Aujourd'hui, le Japon s'inquiète à l'idée que si les États-Unis mettent fin à leur politique d'hostilité envers la République populaire démocratique de Corée, si la péninsule coréenne est effectivement dénucléarisée et si une paix et une stabilité durables sont instaurées en Asie du Nord-Est, il n'ait plus de prétexte pour réaliser son ambition d'envahir de nouveau la région. Même maintenant, le Japon ne veut qu'une chose : reprendre le territoire sacré de Corée en ranimant le spectre du militarisme, au mépris des ravages causés par les effroyables crimes contre l'humanité qu'il a commis par le passé sur une grande échelle, au lieu d'honorer sincèrement tous ses engagements en vertu des accords conclus dans le cadre des pourparlers à six pays.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée a la ferme conviction que si le Japon avait été exclu du processus des pourparlers à six pays, des progrès beaucoup plus importants et significatifs auraient été accomplis à ce jour dans la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le seul orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/63/L.6. Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution, j'annonce que depuis sa publication, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Angola, Arménie, Australie, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Colombie, Costa Rica, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de

Russie, Inde, Iraq, Irlande, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Monaco, Monténégro, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovénie, Suisse et Turquie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.6?

Le projet de résolution A/63/L.6 est adopté (résolution 63/6).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Okuda (Japon) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse à l'explication de position faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

L'allégation de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle le Japon n'est pas sincère dans la recherche d'un règlement de la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne est entièrement dénuée de fondement, et bien évidemment nous nous opposons vivement à cette déclaration. Il est totalement faux que le Japon cherche à devenir une puissance militaire comme l'affirme la République populaire démocratique de Corée, et nous rejetons catégoriquement cette allégation. En fait, c'est la République populaire démocratique de Corée qui a créé une grave menace pour la sécurité en Asie du Nord-Est lorsqu'elle a annoncé qu'elle procédait à un essai nucléaire et au tir de missiles balistiques. Le Conseil de sécurité a indiqué clairement dans ses résolutions 1695 (2006) et 1718 (2006), qu'il a adoptées à l'unanimité, que ces actes constituaient une menace manifeste pour la paix et la sécurité internationales. Les sanctions qui ont été imposées à la République populaire démocratique de Corée ont reçu l'appui de toute la communauté internationale. En vue d'éliminer la menace militaire qu'elle a créée, la République populaire démocratique de Corée doit continuer à faire des efforts pour mettre pleinement en œuvre la Déclaration commune publiée à l'issue des pourparlers à six de septembre 2005. Et la déclaration

qu'a faite notre délégation sur le projet de résolution plus tôt dans la journée reste valable, ce qui veut dire que le programme nucléaire entrepris par la République populaire démocratique de Corée constitue une menace pour la paix et la sécurité non seulement du Japon, mais aussi de l'Asie de l'Est et de l'ensemble de la communauté internationale. Par conséquent, pour résoudre cette question, le Japon continuera très sincèrement à faciliter un règlement de ce problème.

M. Sin Song Chol (République populaire démocratique de Corée) : En effet, la délégation de la République populaire démocratique de Corée est d'avis que la délégation du Japon n'a pas encore compris, ou saisi, l'essence même de l'allocution que nous avons faite en guise d'explication de position avant le vote. En effet, il est de notre devoir de faire connaître à la communauté internationale quelle est l'attitude du Japon face à ce problème du nucléaire. À cette fin ma délégation voudrait juste mentionner quelques cas précis qui démontrent bien et sûrement comment le Japon essaie en vain et avec peine d'arrêter ce processus de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

(poursuit en anglais)

Le Japon se comporte de manière éhontée maintenant en insistant sur le fait qu'il ne respectera pas l'engagement qu'il a pris d'accorder des aides économiques conformément à la décision prise par les six parties lors des pourparlers. Le Japon n'a jamais essayé d'appliquer les décisions relatives aux questions examinées sur lesquelles les six parties se sont mises d'accord mais il s'est plutôt démené sur le plan diplomatique pour persuader les États-Unis de ne pas rayer la République populaire démocratique de Corée de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Malheureusement, en fin de compte, le Gouvernement des États-Unis a annoncé officiellement que la République populaire démocratique de Corée serait définitivement supprimée de la liste. L'insistance du Japon à ne pas participer à la mise en place des aides économiques prévues montre que celui-ci néglige délibérément l'accord du 3 octobre et compromet sa mise en œuvre. Le Japon a pour but ultime de dresser des obstacles sur la voie des pourparlers et de les compliquer à tout prix, afin de bloquer le règlement du problème et de créer des tensions dans la péninsule de Corée.

La délégation japonaise a également mentionné la résolution du Conseil de sécurité que la République populaire démocratique de Corée, je voudrais le

rappeler à toutes les délégations présentes dans cette salle, a catégoriquement rejetée. Afin de comprendre les raisons pour lesquelles elle a rejeté cette résolution, il est très important que tous ceux qui sont réunis ici comprennent quelle est l'essence même de cette prétendue résolution. Je voudrais rappeler à toutes les délégations que cette résolution du Conseil de sécurité est le produit de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. C'est pour cette raison que la République populaire démocratique de Corée a catégoriquement rejeté cette résolution, car elle considère cette résolution comme le produit des politiques menées contre la République populaire démocratique de Corée par les États-Unis.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je voudrais attirer l'attention des Membres de l'ONU sur la déclaration qui a été faite à l'instant par la délégation de la République populaire démocratique de Corée, qui a dit que la République populaire démocratique de Corée rejetait – je dis bien « rejetait » – les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées à l'unanimité. Voilà qui en dit long sur la sincérité de la République populaire démocratique de Corée à ce sujet.

Le Président (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 80 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 105 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

g) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/63/107)

Le Président (*parle en espagnol*) : Ainsi qu'il est indiqué dans le document A/63/107, compte tenu du fait que les mandats du Burundi, d'El Salvador, de la France, du Lesotho, de la Malaisie, des Philippines, et de la Fédération de Russie prennent fin le 31 décembre 2008, le Président de l'Assemblée générale devra,

pendant la session en cours, désigner sept membres aux sièges qui deviendront vacants. Ces membres seront appelés à exercer leurs fonctions pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Après avoir consulté les Présidents des groupes des États d'Afrique, des États d'Asie, des États d'Europe orientale, des États d'Europe occidentale et autres États, j'ai nommé le Congo, la France, la Malaisie, le Mozambique, les Philippines et la Fédération de Russie membres du Comité des conférences, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2009.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne le siège vacant à pourvoir pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je vais poursuivre mes consultations avec le Groupe régional concerné.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 105 g) de l'ordre du jour.

Point 109 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va à présent examiner le point 109 de l'ordre du jour intitulé « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ». Je crois comprendre qu'aucune demande n'a été faite pour que cette question soit examinée à la présente session. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 109 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.